



**ACTUALISATION DE L'ARRÊTÉ DÉSIGNANT LES REPRÉSENTANTS DE L'ADMINISTRATION ET  
DU PERSONNEL A LA COMMISSION CONSULTATIVE PARITAIRE ACADEMIQUE DES AGENTS  
NON TITULAIRES EXERCANT DES FONCTIONS DE SURVEILLANCE ET D'ACCOMPAGNEMENT  
DES ELEVES**

Destinataires : Tout public

Vu le code général de la fonction publique ;  
Vu l'arrêté du 27 juin 2011 modifié instituant des commissions consultatives paritaires compétents à l'égard de certains agents contractuels exerçant leurs fonctions au sein du ministère chargé de l'éducation nationale, de la jeunesse, des sports et de l'enseignement supérieur ;

Dossier suivi par : Secrétariat de division - Tél 04 42 91 73 65 – ce.dipe@ac-aix-marseille.fr

Je vous prie de bien vouloir trouver, ci-après :

L'actualisation de l'arrêté rectoral désignant les représentants de l'administration et du personnel à la commission consultative paritaire académique des agents non titulaires exerçant des fonctions de surveillance et d'accompagnement des élèves.

*Signataire : Pour le Recteur et par délégation, Bruno MARTIN, Secrétaire Général de l'Académie d'Aix-Marseille*



**Arrêté portant nomination des représentants de l'administration et du personnel à la commission consultative paritaire académique : des agents non titulaires exerçant des fonctions de surveillance et d'accompagnement des élèves**

**Le recteur de la région académique Provence-Alpes-Côte d'Azur, recteur de l'académie d'Aix-Marseille, chancelier des universités,**

Vu le Code Général de la Fonction Publique ;

Vu la loi n° 2019-828 du 6 août 2019 de transformation de la fonction publique ;

Vu le décret 86-83 du 17 janvier 1986 relatif aux dispositions générales applicables aux agents contractuels de l'Etat ;

Vu l'arrêté du 27 juin 2011 modifié instituant des commissions consultatives paritaires compétents à l'égard de certains agents contractuels exerçant leurs fonctions au sein du ministère chargé de l'éducation nationale, de la jeunesse, des sports et de l'enseignement supérieur ;

Vu l'arrêté du 9 mars 2022 fixant la date des prochaines élections professionnelles dans la fonction publique ;

Vu l'arrêté du 25 juillet 2022 relatif aux modalités d'organisation du vote électronique par internet des personnels relevant des ministres chargés de l'éducation nationale, de la jeunesse, de l'enseignement supérieur, de la recherche et des sports, pour l'élection des représentants des personnels aux comités sociaux d'administration, aux commissions administratives paritaires, aux commissions consultatives paritaires, au comité consultatif ministériel des maîtres de l'enseignement privé sous contrat et aux commissions consultatives mixtes pour les élections professionnelles fixées du 1er au 8 décembre 2022 ;

Vu l'arrêté du 10 novembre 2022 portant nomination des membres du bureau de vote électronique centralisateur (public) et des bureaux de vote électronique correspondants pour l'académie d'Aix-Marseille ;

Vu le procès-verbal de proclamation des résultats de l'élection des représentants du personnel à la commission consultative paritaire académique précitée en date du 8 décembre 2022 ;

Vu l'arrêté des représentants de l'administration et des représentants des personnels, membres de la commission consultative paritaire académique des agents non titulaires exerçant des fonctions de surveillance et d'accompagnement des élèves en date du 29 novembre 2023 ;

Vu l'arrêté des représentants de l'administration et des représentants des personnels, membres de la commission consultative paritaire académique des agents non titulaires exerçant des fonctions de surveillance et d'accompagnement des élèves en date 12 mars 2024 ;

Vu l'arrêté des représentants de l'administration et des représentants des personnels, membres de la commission consultative paritaire académique des agents non titulaires exerçant des fonctions de surveillance et d'accompagnement des élèves en date 4 juin 2024 ;

Vu l'arrêté des représentants de l'administration et des représentants des personnels, membres de la commission consultative paritaire académique des agents non titulaires exerçant des fonctions de surveillance et d'accompagnement des élèves en date 25 novembre 2024 ;

Vu l'arrêté des représentants de l'administration et des représentants des personnels, membres de la commission consultative paritaire académique des agents non titulaires exerçant des fonctions de surveillance et d'accompagnement des élèves en date 18 février 2025 ;

Vu l'arrêté des représentants de l'administration et des représentants des personnels, membres de la commission consultative paritaire académique des agents non titulaires exerçant des fonctions de surveillance et d'accompagnement des élèves en date 12 mars 2025 ;

Vu l'arrêté des représentants de l'administration et des représentants des personnels, membres de la commission consultative paritaire académique des agents non titulaires exerçant des fonctions de surveillance et d'accompagnement des élèves en date 17 octobre 2025 ;

Vu le courrier de Monsieur Romain CID, transmis par courrier électronique en date du 4 décembre 2025, portant sur sa démission des membres titulaires de la commission consultative paritaire académique des agents non titulaires exerçant des fonctions de surveillance et d'accompagnement des élèves ;

Vu la désignation de Madame Karine DENKO en qualité de membre titulaire en application des dispositions prévues à l'article 31 de l'arrêté du 27 juin 2011 ;

Vu le courrier électronique du syndicat SUD éducation en date du 3 février 2026 portant sur la désignation de Monsieur Lucas CORTES en qualité de membre suppléant ;

**Arrête :**

Article 1er : Sont nommés membres de la commission consultative paritaire académique des agents non titulaires exerçant des fonctions de surveillance et d'accompagnement des élèves, les représentants de l'administration et les représentants des personnels désignés ci-après :

**A. Représentants de l'administration**

**a. Membres titulaires**

- M. Bruno MARTIN, secrétaire général de l'académie d'Aix-Marseille
- Mme Anne ACLOQUE, secrétaire générale adjointe, DRRH
- Mme Valérie MISERY, cheffe de la DIPE
- Mme Laurence GOMEZ, IA-IPR EVS
- M. William LOPEZ-PALACIOS, adjoint à la cheffe de la DIPE
- M. Jérôme LECLERE, proviseur du lycée Antonin Artaud de Marseille

**b. Membres suppléants**

- M. Éric RUSTERHOLTZ, proviseur vie scolaire
- Mme Claire MOLENAT, adjointe à la DRRH
- M. Lionel NEGRE, proviseur du lycée Val de Durance Henri Silvy de Pertuis
- Mme Valérie TACCOEN, adjointe à la cheffe de la DIPE
- Mme Laure ALESSANDRI, cheffe de bureau à la DIPE
- M. François BALDACCI, IA-IPR EVS

**B. Représentants élus du personnel**

**a. Membres titulaires**

- Mme Laurence CASANDRI, CGT Educ'action
- Mme Audrey MARINELLI, CGT Educ'action
- Mme Sabine SAVELLI, FSU
- Mme Elodie GANDON, FSU
- Mme Magali CAMOIN, FNEC FP FO
- Mme Karine DENKO, SUD éducation

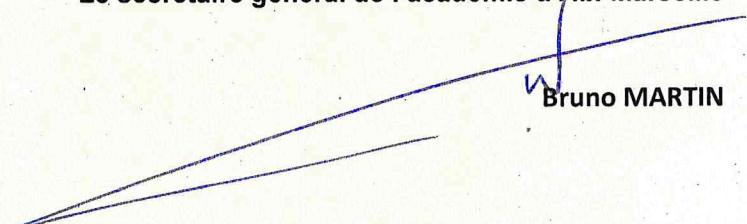
**b. Membres suppléants**

- M. Stephan RAFFI, CGT Educ'action
- Mme Virginie GAUCHER, CGT Educ'action
- Mme Juliette PIOLI, FSU
- Mme Sheynesse MEGUENNI-TANI, FSU
- Mme Karine SERRANO, FNEC FP FO
- M. Lucas CORTES, SUD éducation

Article 2 : Le secrétaire général de l'académie d'Aix-Marseille est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Aix-en-Provence, le **03 FEV. 2026**

**Pour le recteur et par délégation  
Le secrétaire général de l'académie d'Aix-Marseille**

  
**Bruno MARTIN**